

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine

### SÉANCE ORDINAIRE 24 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie du complexe sportif de Sainte-Catherine et de Delson tenue le 24 février à 16 h au Complexe sportif de Sainte-Catherine et de Delson, situé au 75 boul. George Gagné N. à Delson.

Sont présents :

Les conseillers :  
Mme Amélie Côté, Ville de Sainte-Catherine  
Mme Annick Latour, Ville de Sainte-Catherine  
M. Éric Lecourtois, ville de Delson  
M. Jean-Michel Pépin, Ville de Delson

Le secrétaire-trésorier : M. Ghislain Plourde, secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine

Est absent :

#### **368-02-24 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

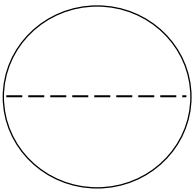
Après la constatation du quorum par le président de l'assemblée, il est proposé par Éric Lecourtois, appuyé par Amélie Côté d'ouvrir la séance à 16 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **369-02-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Adoption du procès-Verbal du 27 janvier 2026
4. Modification du règlement de la grille tarifaire annuelle  
~~Grille tarifaire – Location de terrains synthétiques – Période basse saison 2026~~
5. Autorisation – Modifications des tarifs ponctuels – Activités  
~~Grille tarifaire – Location de terrains synthétiques et des salles – 2026-2027~~
6. Approbation de la liste des déboursés et comptes payables – Janvier 2026



## Procès-verbal de la Régie intermunicipale du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine

7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée

Il EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, après avoir fusionné le point 4, « *Grille tarifaire – Location de terrains synthétiques – Période basse saison 2026* », et le point 5, « *Grille tarifaire – Location de terrains synthétiques et des salles – 2026-2027* », en un seul point intitulé « *Modification du règlement de la grille tarifaire annuelle* », lequel devient le nouveau point 4 de l'ordre du jour.

PROPOSÉ PAR: Amélie Côté

APPUYÉ PAR : Jean-Michel Pepin

ADOPTÉ à l'unanimité

### 370-02-24 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2026**

Il est proposé par Amélie Côté, appuyé par Éric Lecourtois d'adopter le procès-verbal du 27 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 371-02-24 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE ANNUELLE**

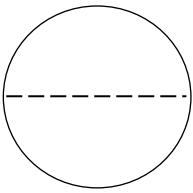
**CONSIDÉRANT** que la Régie du Complexe sportif s'est dotée d'un règlement fixant les tarifs de location afin d'assurer une gestion rigoureuse, équitable et transparente des locations;

**CONSIDÉRANT** que le Complexe sportif offre à la clientèle la possibilité de louer les terrains synthétiques et les salles polyvalentes pour diverses activités sportives, éducatives, culturelles, communautaires et corporatives ;

**CONSIDÉRANT** que les tarifs doivent refléter les coûts d'exploitation, les conditions du marché, l'accessibilité pour les organismes partenaires ainsi que les orientations budgétaires de l'organisation ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable d'établir une distinction tarifaire entre les citoyens des villes de Delson et de Sainte-Catherine et les non-résidents, afin de reconnaître la contribution municipale et de favoriser l'accessibilité pour la population locale ;

**CONSIDÉRANT** que la grille tarifaire proposée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027 a été présentée aux membres du conseil d'administration



## Procès-verbal de la Régie intermunicipale du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine

### **IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'administration approuve le règlement de la grille tarifaire pour la location des terrains synthétiques et des salles du Complexe sportif modifiée, telle que présentée ;

**QUE** cette grille tarifaire entre en vigueur à compter de maintenant et demeure valide jusqu'à l'adoption d'une nouvelle grille par le conseil d'administration ;

**QUE** SOPIAR– Gestion sportive soit autorisée à en assurer l'application et la diffusion auprès de la clientèle.

PROPOSÉ PAR: Jean-Michel Pepin  
APPUYÉ PAR : Amélie Côté

ADOPTÉ à l'unanimité

### **AUTORISATION DE MODIFICATION DES TARIFS – ACTIVITÉS PONCTUELLES**

372.02-24

**CONSIDÉRANT** que SOPIAR offre, dans le cadre de sa programmation, diverses activités ponctuelles destinées au public ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir une flexibilité administrative permettant d'ajuster les tarifs de ces activités en fonction des coûts réels, de la nature spécifique de l'activité, du contexte de marché ou de considérations opérationnelles ;

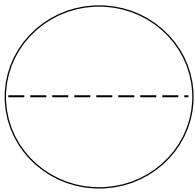
**CONSIDÉRANT** que ces ajustements doivent s'effectuer dans un cadre balisé et conforme aux orientations financières de l'organisme ;

### **IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil d'administration autorise la direction générale de SOPIAR à modifier, au besoin, les tarifs individuels applicables aux activités ponctuelles offertes au public ;

**QUE** les tarifs ainsi établis ne puissent excéder un montant maximal de **50 \$ par personne**, sauf autorisation spécifique du conseil d'administration ;

**QUE** la présente autorisation entre en vigueur à compter de son adoption et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par résolution du conseil d'administration.



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
du complexe sportif Delson-Sainte-Catherine**

PROPOSÉ PAR: Jean-Michel Pepin  
APPUYÉ PAR : Amélie Côté

Et ADOPTÉ à l'unanimité

**373-02-24 LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYABLES -JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT que la liste des déboursés et des comptes payables de janvier 2026 a été présentée aux membres du Conseil et que ceux-ci en ont constaté la conformité;

Il EST RÉSOLU d'approuver la liste des déboursés et des comptes payables de janvier 2026.

PROPOSÉ PAR: Éric Lecourtois  
APPUYÉ PAR : Amélie Côté

Et ADOPTÉ à l'unanimité

**374-02-24 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions ont été posées et des réponses seront données à la prochaine rencontre.

**375-02-24 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé et qu'il n'y a plus de question, il est proposé par Amélie Côté, appuyée par Éric Lecourtois et résolue de lever l'assemblée à 16 h 10.



---

Annick Latour, présidente

Ghislain Plourde  
Secrétaire-trésorier